



Jurisprudence en matière de contestation d'honoraires d'avocat

Commentaire d'arrêt publié le 14/01/2025, vu 789 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Jurisprudence de la 2^e chambre civile de la Cour de cassation en matière de contestation d'honoraires d'avocat, publiée au Bulletin

Un éclairage attendu. La Cour de cassation devait alors répondre à deux questions distinctes : le délai de saisine du premier président en cas de silence du bâtonnier est-il prescrit à peine d'irrecevabilité ? Et le juge peut-il, sans méconnaître le principe de la contradiction, statuer sur un moyen invoqué à l'audience en l'absence injustifiée de l'une des parties ? Elle répond par l'affirmative à ces deux questions et rejette le pourvoi.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.actu-juridique.fr/professions/contestation-dhonoraires-davocat-precisions-sur-le-regime-des-delais-et-sur-le-principe-de-la-contradiction/>